

Modalités de Contrôles de Connaissances

Le contrôle des connaissances est organisé de façon continue.

En fonction des disciplines, il consiste en différentes épreuves ou différents travaux :

- des contrôles individuels programmés communs à toute la promotion.
- des travaux individuels ou par petits groupes donnant lieu à des exposés, des comptes rendus ou à des mémoires corrigés et notés.

Les tableaux ci-dessous indiquent par semestre et pour chaque module, le coefficient correspondant, le nombre d'épreuves surveillées et le nombre d'autres contrôles (oraux, soutenances, interrogations écrites pendant le cours, travaux de groupe...).

Ici le lien pour le parcours AJ : [MCC BUT 1,2 et 3 AJ.pdf](#)

Ici celui pour le parcours EA : [MCC BUT 3 EA.pdf](#)

Revision #1

Created 7 July 2025 10:13:44 by Charlize

Updated 7 July 2025 10:15:07 by Charlize